

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois tenue le lundi 12 novembre 2018, à 17 h 15, au centre administratif, 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de monsieur Gaétan Gilbert.

À laquelle sont présents :

M. Gaétan Gilbert, président
M^{me} Nancy Girard, commissaire
M^{me} Cindy Picard, commissaire
M^{me} Janik St-Pierre, vice-présidente
M^{me} Ruth Tremblay, commissaire
M^{me} Guylaine Filion, commissaire

Sont absents :

M. Martin Côté, commissaire
M^{me} Sylvie Hébert, commissaire
M. Steve Paquet, commissaire
Vacant, commissaire, représentante des parents du primaire
Vacant, commissaire, représentante des parents du secondaire
Vacant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA

Sont également présents :

M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale
M^{me} Johanne Fournier, directrice générale

Le président souhaite la bienvenue à tous. Puis, les commissaires présents formant quorum, il déclare la séance ouverte.

INFORMATION

Vérification de la procédure de convocation.

Le président déclare la procédure de convocation conforme à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

CC-045-18-19

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Ruth Tremblay,
QUE l'ordre du jour présenté soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

CC-046-18-19

Recommandation du conseil
des commissaires –
Sélection au poste de
commissaire de la
circonscription n° 3.

CONSIDÉRANT la démission de madame Sylvie Gilbert-Boucher, commissaire de la circonscription n° 3;

CONSIDÉRANT l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* et l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* qui prévoient qu'une vacance au conseil est comblée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que les personnes qualifiées ont été invités à manifester leur intérêt à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a formé un comité de sélection, formé du président et de trois commissaires afin d'évaluer les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que la candidature proposée répond aux critères d'exigibilité pour être commissaire prévus à la *Loi sur les élections scolaires*.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Janik St-Pierre,

QUE le conseil des commissaires recommande de retenir la candidature de madame Annie Chabot pour le poste de commissaire de la circonscription n° 3;

DE transmettre la présente recommandation au comité de parents pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

CC-047-18-19


Levée de la séance.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Et la séance est levée à 17 h 24.


Gaétan Gilbert
Président


Nathalie Legault
Secrétaire générale